



Demande d'annulation des récupérations des heures COVID!

Pour un syndicalisme démocratique dans l'entreprise

La CGT porte à l'attention des salariés le courrier envoyé à la direction dans lequel elle demande l'annulation du rattrapage des heures et jours COVID

Toulouse, le 22 octobre 2020

à : **Mr Patrick Piedrafita**
Président Airbus Operations SAS

Copie à : **Mr Donald Fraty**
Directeur des ressources humaines Airbus en France

Objet : Demande annulation jours de récupération COVID19

Monsieur le président,

Lors du CSE Central du 15 octobre 2020, la CGT a fait une déclaration à propos de la récupération des jours COVID. N'ayant pas eu de réponse de votre part, nous renouvelons ici notre demande.

Depuis quelques semaines, les salariés, pour lesquels un arrêt de travail collectif a été imposé entre le 23 mars et le 4 avril, sont appelés à venir travailler le samedi, en application de l'accord du 20 mars 2020 et son avenant du 26 mars 2020.

La CGT observe que l'application de cet accord, qu'elle n'a pas signé, conduit à des situations d'une part d'iniquité entre les salariés et d'autre part qui impacte fortement la vie personnelle des salariés.

Iniquité car dans certains secteurs, des salariés ont jusqu'à 72 heures de travail à récupérer, soit entre 9 et 12 samedis, et d'autres ne sont pas impactés par la mesure, étant en garde d'enfant ou arrêt maladie ou télétravail sur la période d'arrêt de travail.

De forts impacts dans l'organisation personnelle, car en revenant le samedi, les salariés doivent trouver des solutions pour la garde des enfants et doivent suspendre leurs engagements personnels et familiaux.

Cette récupération des heures COVID est durement ressentie par les salariés concernés.

Pourtant, avec le décret 2020-325 du 25 mars 2020, la direction d'Airbus aurait pu, jusqu'au 25 avril, faire une demande d'activité partielle de façon rétroactive, à partir du 17 mars, date de début de la phase de confinement.

Cette solution aurait aussi le mérite de résoudre le problème des salariés ne disposant plus de congés pour la période de fermeture de la semaine 53.

Nous savons que cette demande est toujours possible, c'est pourquoi nous vous sollicitons afin que vous renonciez à l'application de l'accord en dénonçant sa signature et que vous fassiez le nécessaire auprès de la DIRECCTE, et ainsi éviter aux salariés de poser des congés anticipés ou pris dans leurs différents compteurs.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations,

Patrice THEBAULT
DSC CGT Airbus Commercial Aircraft

Mail syndicat.cgt@airbus.com
Sites <http://airbusce.reference-syndicale.fr/>
<https://www.cgt-airbus-toulouse.fr/>



Application-mobile
Airbus CGT Toulouse

 [@cgtairbus](https://www.facebook.com/cgtairbus)
 [@cgtairbus](https://twitter.com/cgtairbus)